



Propriétaire malhonnête, bruits des autres locataires.

Par **minina**, le **18/04/2011** à **13:09**

Bonjour, rn rnJe vous écrit car j'ai besoin de conseils. Voilà, je loue depuis Octobre 2010 un logement loué par un particulier, un T2 "neuf" pour un montant de 500€ par mois. Seulement voilà, 1er problème, je n'ai pas de compteur d'électricité car il n'a pas encore obtenu le feu vert du consuel, il m'avait dit que je pouvais rentrer (parce que cela faisait presque 4 mois que je devais entrer de ce logement) et que le consuel ne tarderait pas à venir, nous sommes en Avril, toujours rien. Je paye donc mes factures d'électricité directement au propriétaire, je serai apparament branchée sur un compteur de chantier ! Mais malheureusement, ce n'est pas le seul problème ! Il y a des locataires qui m'entourent de tout les côté, sur le dessus et c'est très très mal isolé !! Pour vous dire rapidement, j'attends le portable de ma voisine vibrer ! Je vous laisse donc imaginer quand elle reçoit du monde ou qu'elle se couche très tard et qu'elle fait du bruit ... Cela fait donc 6 mois que je lui demande de faire quelque chose, il a enfin accepté de faire des travaux, de me refaire le plafond, nous avons pris rendez vous ce lundi, je l'ai contacté pour savoir à qu'elle heure venait le plaquiste, parce qu'il faut que j'enlève tout ce qu'il y a dans ma chambre et salle de bain et que je mette tout dans mon salon, je vais devoir vivre dans mon petit salon le temps des travaux, il m'a dit qu'il me rappelés, toujours pas de nouvelles, je ne sais donc pas s'ils viennent ni rien ! Je perd une semaine de travail pour pouvoir être présente ! rnVoilà mes problèmes, ce que je voudrais savoir c'est qu'est ce que je peux faire pour régler tout ça ! Surtout au niveau des bruits des autres locataires. Vous allez me dire, déménage, j'essaye mais ce n'est pas évident de trouver. rnJe vous remercie de m'avoir lu.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **14:36**

LRAR de mise en demeure pour régler tous ces problèmes.
Pour la facture d'électricité, il n'a pas le droit de vous la faire payer, car il est interdit de revendre de l'électricité

Par **minina**, le **18/04/2011** à **16:22**

Merci de votre réponse, pouvez vous me dire ce qu'est la mise en demeure ? Je ne comprends pas trop ce que je dois faire comme lettre en fait ? En quoi cela consiste.